

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de SNCF Réseau

NUMERO 128 – 17 MAI 2018

Le bulletin officiel de SNCF Réseau comporte les textes réglementaires émis par l'établissement public.
Toute demande de consultation des actes et documents liés à ces actes doit être adressée à :
SNCF Réseau – 15/17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001
93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

SOMMAIRE		PAGE
1	Avis de délibérations du conseil d'administration Séance du 24 avril 2018	3
2	Décisions d'organisation et de nomination Avis de décisions portant nomination du 20 avril 2018 Décision du 30 avril 2018 portant nomination de Géraldine COHUET, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et personne responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement	3
3	Décisions portant délégation de signature Décision du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Michel ETCHEGARAY, directeur Maintenance en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier BANCEL, directeur général adjoint Maintenance et Travaux Décision du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Pierre MAILLET, directeur Infrarail	4
4	Documentation d'exploitation ferroviaire Documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau – avril 2018	4
5	Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 31 mars 2018 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 30 avril 2018 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 15 mai 2018	5

1 Avis de délibérations du conseil d'administration

Séance du 24 avril 2018

Lors de la séance du 24 avril 2018, le Conseil d'administration de SNCF Réseau, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- AUTORISATION, suite à l'avis favorable de la Commission des marchés du 10 avril 2018, de la signature de l'avenant aux marchés de fournitures relatifs aux « PAI 2006 » avec les entreprises suivantes : ALSTOM, ANSALDO et THALES pour un montant de 175 527 486 euros hors taxes, selon la répartition ci-dessous, conduisant à un nouveau montant plafond de 519 527 486 euros hors taxes, aux conditions économiques de février 2018.

Attributaires	Montant de l'engagement par l'avenant (€)
ALSTOM	59 688 045
ANSALDO	78 138 333
THALES	37 701 108
Total	175 527 486

- AUTORISATION, suite à l'avis favorable de la Commission des marchés du 10 avril 2018, de l'attribution d'un marché de fournitures relatif au marché de transition « PAI NG2 » aux entreprises suivantes : ALSTOM, ANSALDO et THALES pour un montant initial global de 268 454 026 euros hors taxes, selon la répartition ci-dessous, aux conditions économiques de février 2018.

Titulaires	montant initial en €
ALSTOM	107 371 136
ANSALDO	107 415 689
THALES	53 667 206
Arrondis	- 5
Total	268 454 026

- AUTORISATION, suite à l'avis favorable de la Commission des marchés du 10 avril 2018 et en vue de permettre la levée de la troisième année optionnelle des marchés ayant pour objet la fourniture de systèmes d'attaches de rails pré-montables et automatisables pour traverses en béton armé neuves, de l'augmentation du montant de ces marchés à 104 552 000 euros hors taxes aux conditions économiques d'avril 2012.

Pour rappel, les titulaires sont les suivants :

- Lot 1 (attaches actuelles) : RAILTECH INTERNATIONAL
 - Lot 2 (attache universelle) :
 - RAILTECH INTERNATIONAL
 - VOSSLOH FASTENING SYSTEMS GmbH
 - SCHWIHAG AG
 - AUTORISATION de la signature de l'avenant à la Convention de Service en Gares 2017 pour l'exercice 2018, avant de la transmettre pour avis aux ministères des Transports, de l'Economie et du Budget, conformément à l'art. 13-1 du décret n°2003-194.
- AUTORISATION donnée à son Président pour procéder aux ajustements techniques mineurs qui s'avèreraient nécessaires, notamment sur sollicitation de Gares & Connexions dans le cadre du déroulement de son processus parallèle d'approbation du document concerné, dès lors que cela ne modifie pas l'économie du projet de convention dans un sens défavorable à SNCF Réseau.

Les délibérations en texte intégral sont communicables dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, en écrivant à SNCF Réseau, 15/17 rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93418 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX.

2 Décisions d'organisation et de nomination

Avis de décisions portant nomination du 20 avril 2018

A compter du 2 mai 2018 :

- Monsieur Matthieu CHABANEL est nommé Directeur Général Délégué, Directeur général adjoint Ingénierie et Projets ;
- Monsieur Bernard SCHAER est nommé conseiller du Président ;
- Monsieur Olivier BANCEL est nommé Directeur général adjoint Maintenance et Travaux ;

- Monsieur Jean GHEDIRA, est nommé Directeur général adjoint Accès Réseau ;
- Monsieur Romain DUBOIS est nommé conseiller du Président ;
- Monsieur Guillaume MARBACH est nommé Directeur général adjoint Ile-de-France ;
- Monsieur Didier BENSE est nommé conseiller du Président.

Décision du 30 avril 2018 portant nomination de Géraldine COHUET, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et personne responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement

Le Président de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-26,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, notamment son article 39,
Vu les articles L. 330-1 et R. 330-2 à R. 300-4 du code des relations entre le public avec l'administration,
Vu l'article R. 124-2 du code de l'environnement,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Décide :

Article unique : Madame Géraldine COHUET, juriste au sein du pôle Gouvernance de la direction juridique et de la conformité, est nommée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de SNCF Réseau, en remplacement de Mme Stéphanie TERZI.

Mme Géraldine COHUET, est également nommée, en remplacement de Mme Stéphanie TERZI, personne responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement, en application de l'article R. 124-2 du code de l'environnement.

Fait à Saint-Denis, le 30 avril 2018
SIGNE : Patrick JEANTET

3 Décisions portant délégation de signature

Décision du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Michel ETCHEGARAY, directeur Maintenance en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier BANCEL, directeur général adjoint Maintenance et Travaux

Le directeur général adjoint Maintenance et Travaux

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-26,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, notamment son article 39,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,
Vu la décision du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Maintenance et Travaux

Décide :

Article unique : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BANCEL, directeur général adjoint Maintenance et Travaux, délégation est donnée à M. Michel ETCHEGARAY, directeur Maintenance, pour signer tout acte ou document mentionné dans la décision du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Maintenance et Travaux, sous réserve des pouvoirs délégués aux directeurs du métier Maintenance et Travaux.

Fait à Paris, le 2 mai 2018
SIGNE : Olivier BANCEL

Décision du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Pierre MAILLET, directeur Infrarail

Le directeur général adjoint Maintenance et Travaux,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-26,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997, modifié, relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, notamment son article 39,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,
Vu la décision du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Maintenance et Travaux,

Décide :

Article 1^{er} : Pour les marchés de fournitures relatifs aux transports et à la maintenance des matériels roulants ferroviaires et des équipements industriels dont le montant est supérieur à 60 M€ hors taxes, délégation est donnée à M. Pierre MAILLET, Directeur Infrarail, pour signer sous réserve des responsabilités des entités de SNCF Réseau chargées de la mise en œuvre des procédures d'achat :

- les avenants techniques sans modification du montant d'approbation, le cas échéant, validé par les instances internes de SNCF Réseau,

- les levées d'option sans modification du montant d'approbation, le cas échéant, validé par les instances internes de SNCF Réseau,
- selon leur régime d'exécution, les avenants dont les montants cumulés, ne représentent pas une augmentation de plus de 10% du montant initial du marché auquel ils se rapportent et/ou les avenants dont les montants cumulés ne représentent pas une augmentation substantielle (seuil généralement admis de 15%) du montant initial du marché auquel ils se rapportent,
- les avenants de modification de la durée.

Article 2 : La délégation consentie par la présente décision est exercée :

- dans les limites des attributions de M. Pierre MAILLET et dans le respect des règlements et des procédures en vigueur dans l'entreprise ;
- le délégataire rend compte au directeur général adjoint Maintenance et Travaux de l'utilisation faite par la présente délégation.

Fait à Paris, le 2 mai 2018
SIGNE : Olivier BANCEL

4 Documentation d'exploitation ferroviaire

Documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau – avril 2018

Modifications au 30 avril 2018

Est portée à la connaissance du public la liste des textes modifiés entre le 1^{er} avril 2018 et le 30 avril 2018 de la documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau en application de l'article 10 du décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire :

Titre du document	Référence infrastructure	Référence ARCOLE	Version	Date de version	Date de début d'application
Equipement des trains en personnel – Dysfonctionnement des dispositifs de sécurité ou automatismes embarqués	RFN-CG-SE 07 B-00-n°001	DST-EXP-DOCEX-0110252	2	29/03/2018	10/06/2018
Arrêt des trains en cas de risque grave ou imminent pour la sécurité	RFN-IG-SE 02 B-00-n°004	DST-EXP-DOCEX-0122090	2	27/03/2018	10/06/2018

Ces documents sont disponibles dans leur version intégrale sur demande à SNCF Réseau, 15 /17 rue Jean-Philippe RAMEAU - CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

5 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire

Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 31 mars 2018

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 27 mars 2018 : Les terrains non bâtis sis à ERRE (59) et à ESCAUDAIN (59), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59171 ERRE	Longues Avies	ZD	211p	6 621 m ²
59124 ESCAUDAIN	Rue Louis Blanc	ZB	161p	2 378 m ²
TOTAL				8 999 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du NORD.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 30 avril 2018

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 10 avril 2018 : Le terrain bâti sis à ANICHE (59), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59580 ANICHE	Entre les Deux Chemins	AC	246p.	377 m ²
TOTAL				377 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du NORD.

- 16 avril 2018 : Les terrains, volumes et tréfonds sis à CLERMONT-FERRAND (63), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0198	44
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0195	373
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0193	1 665
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0158	18
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0159	5
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0160	1
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0163	16
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0164	78
CLERMONT-FERRAND 63113	DE L'UNION SOVIETIQUE	CD	0165	22
TOTAL				2 222

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du PUY DE DÔME.

- 19 avril 2018 : Les terrains partiellement bâtis sis à BORDEAUX (33), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
BORDEAUX - 33200	57 QUAI DE BRAZZA	AF	197	969
BORDEAUX - 33200	57 QUAI DE BRAZZA	AF	198	303
BORDEAUX - 33200	57 QUAI DE BRAZZA	AF	199	2 656
BORDEAUX - 33200	57 QUAI DE BRAZZA	AF	200	201
BORDEAUX - 33200	57 QUAI DE BRAZZA	AF	201	2 869
BORDEAUX - 33200	57 QUAI DE BRAZZA	AF	202	83
TOTAL				7 081 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de la GIRONDE.

- 23 avril 2018 : Les volumes sis à PARIS (75), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Nature du bien	Surface (m ²)
		Section	Numéro		
Paris 13 ^{ème} ZAC PRG	Secteur Bruneseau, volume belvédère	CA	18	volumes	212,2 m ²
TOTAL					212,2 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de PARIS.

- 26 avril 2018 : Les volumes sis à PARIS (75), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Nature du bien	Surface (m ²)
		Section	Numéro		
Paris 13 ^e	ZAC PRG – Ilot T10 – volume 3	BO	85, 86, 88 et 89	Volumes	1,5 m ²
Paris 13 ^e	ZAC PRG – Ilot T10 – volume 4	BO	85, 86, 88 et 89		2 m ²
Paris 13 ^e	ZAC PRG – Ilot T10 – volume 6	BO	85, 86, 88 et 89		5 m ²
TOTAL					8,5 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de PARIS.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 15 mai 2018

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 4 mai 2018 : Le terrain bâti avec un logement et une dépendance, sis à BABOEUF (60) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
60037 BABOEUF	652 Avenue de la Gare	E	488	425 m ²
TOTAL				425 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de l'OISE.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.